

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
1122.59

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : BP 2019 : Délégation développement économique et emploi.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au Développement économique et à l'emploi, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En 2019, le Département a la volonté de poursuivre la stratégie mise en œuvre en faveur de l'emploi et de mobiliser tous les moyens à sa disposition, pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois et accroître ainsi l'insertion professionnelle des publics qui en sont le plus éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA et les jeunes. Plus largement, le Département maintient son engagement pour les initiatives favorisant l'attractivité globale du territoire et son impact positif sur l'emploi.

En fonctionnement, cette politique s'articule autour de cinq grands axes :

I / Le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi

Cet outil novateur et expérimental se décline sous forme d'accords de partenariats signés entre le Conseil départemental et les acteurs économiques, visant à mobiliser ces derniers et les entreprises qu'ils représentent pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

II / Les conventions avec les chambres consulaires

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône signe chaque année des conventions de partenariat avec les trois chambres consulaires de son territoire (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), fondées sur des programmes d'actions consacrés à l'emploi et l'attractivité du territoire.

III / La démarche événementielle en faveur de l'emploi.

Le Conseil départemental a décidé de renforcer son programme de manifestations en faveur de l'emploi, en coordination avec les directions de l'insertion et de la jeunesse. Celles-ci ont vocation à se tenir sur l'ensemble du territoire départemental et peuvent être organisées directement par les services ou dans le cadre des pactes d'objectifs et/ou des partenariats avec les chambres consulaires.

IV / Le soutien aux initiatives et aux organismes favorisant l'attractivité du territoire

Le Département, malgré la loi NOTRe, reste directement impliqué en matière d'attractivité.

Il est convaincu avec ses partenaires, que la capacité du territoire à attirer des entreprises, des talents, des chercheurs, des touristes, des artistes, des événements, dépend étroitement du degré de convergence et de mutualisation des outils et moyens mobilisés pour valoriser et promouvoir la Provence. Il s'agit pour notre collectivité de :

1-Continuer à accompagner l'action de Provence Promotion dont elle est membre territorial depuis l'actualisation de ses statuts, le 28 juin 2017, avec une nouvelle mission qui s'inscrit dans les compétences départementales ;

2-Lancer le projet « 2019 année de la gastronomie » qui mobilisera les partenaires publics et privés concernés par le sujet. Il s'agira dans un deuxième temps d'engager un processus de programmation nécessitant la mise en place de groupes de travail et de financements ;

3- Conduire le projet « Cité de la gastronomie » afin notamment de poursuivre la structuration de la filière, en construisant une identité « Gastronomie Provence ».

V / Partenariat avec les agences d'urbanisme métropolitaines

Dans le contexte actuel des mutations des compétences et du paysage institutionnels, le Département souhaite bénéficier de l'appui des agences d'urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il considère utile de nouer des partenariats en vue d'alimenter ses propres réflexions et de favoriser une collaboration plus forte entre ses équipes et celles de ces structures. Ce rapprochement se traduira notamment par des partages de connaissances, de données et la production d'études.

Aux côtés de cette mobilisation de crédits en fonctionnement en faveur de l'emploi, des demandes sont également formulées en équipement, en vue de répondre à trois objectifs :

- Faire face aux dépenses concernant les anciens dossiers d'aides aux entreprises non encore soldés (SCOP, immobilier, abondement de PAT,...);
- Maintenir le dispositif d'aides aux entreprises agroalimentaires, encore permises par la loi;
- Assurer le financement du dossier The Camp.

L'état des crédits affectés à la politique publique du développement économique et de l'emploi figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

